FICHE FIBRE

COMMENT SE PASSE UN RACCORDEMENT ?

FICHE N°4

Deux cas de figure :

- si votre administré a déjà une prise terminale optique, pas besoin de travaux (la référence en «DB-XXXX-XXXX» étiquetée sur la prise ou mentionnée sur les factures doit être communiquée au FAI lors de la souscription de l'abonnement) ;
- si l'administré n'a pas encore de prise terminale optique : c'est l'Opérateur Commercial choisi qui proposera un rendez-vous pour réaliser le raccordement final. Lors de l'installation, le technicien utilisera en priorité le parcours existant : gaines, fourreaux, façades et poteaux.



© SMIX

Raccordement Grand Public

Lorsque l'utilisateur final opte pour un FAI national, c'est ce FAI qui enverra l'un de ses sous-traitants réaliser le raccordement final **et** la mise en service.
Le raccordement final n'est pas une opération anodine : le rendez-vous doit être préparé (cf. ***fiche n°14, pages 73-74***) et l'administré doit être présent et attentif aux gestes de l'intervenant. Pour les personnes fragiles, se faire accompagner par un tiers de confiance est recommandé.

C'est le SMIX et son exploitant qui assurent la prise en charge du coût de raccordement et ce, pour la majorité des raccordements depuis le boîtier de rattachement*. Cela représente pour le réseau DIOPTIC un coût de l'ordre de 400 € en moyenne par raccordement. Par ailleurs, les FAI peuvent appliquer leurs propres frais d'installation ou d'ouverture de dossier selon leurs politiques commerciales.

L'utilisateur final réglera l'abonnement mensuel et ces éventuels frais. L'utilisateur final choisit son abonnement Très Haut Débit parmi un large panel en étudiant le meilleur rapport qualité-prix en fonction de ses besoins.

*Point d'attention : pour les cas complexes (surcoûts, délais ++, nombre d'interventions), se référer à la ***fiche n°15, pages 75-76***.
Pour toute question, contactez le SMIX : *contact@doubs-thd.com*.

Raccordement entreprise ou entité publique

Lors de l'établissement du devis, l'Opérateur identifiera avec l'entreprise le local technique ou informatique et le cheminement de la fibre vers celui-ci.

Les coûts varient selon la nature du raccordement (déploiement d'un nouveau câble ou d'un équipement dédié). En conséquence, ils ne peuvent pas être connus à l'avance.
Ils sont définis au cas par cas, dans le cadre de propositions sur-mesure présentées par les Opérateurs Commerciaux sollicités pour établir leurs offres.

FICHE FIBRE

COMMENT SE PASSE UN RACCORDEMENT ?

FICHE N°4

Raccordement d'immeubles collectifs

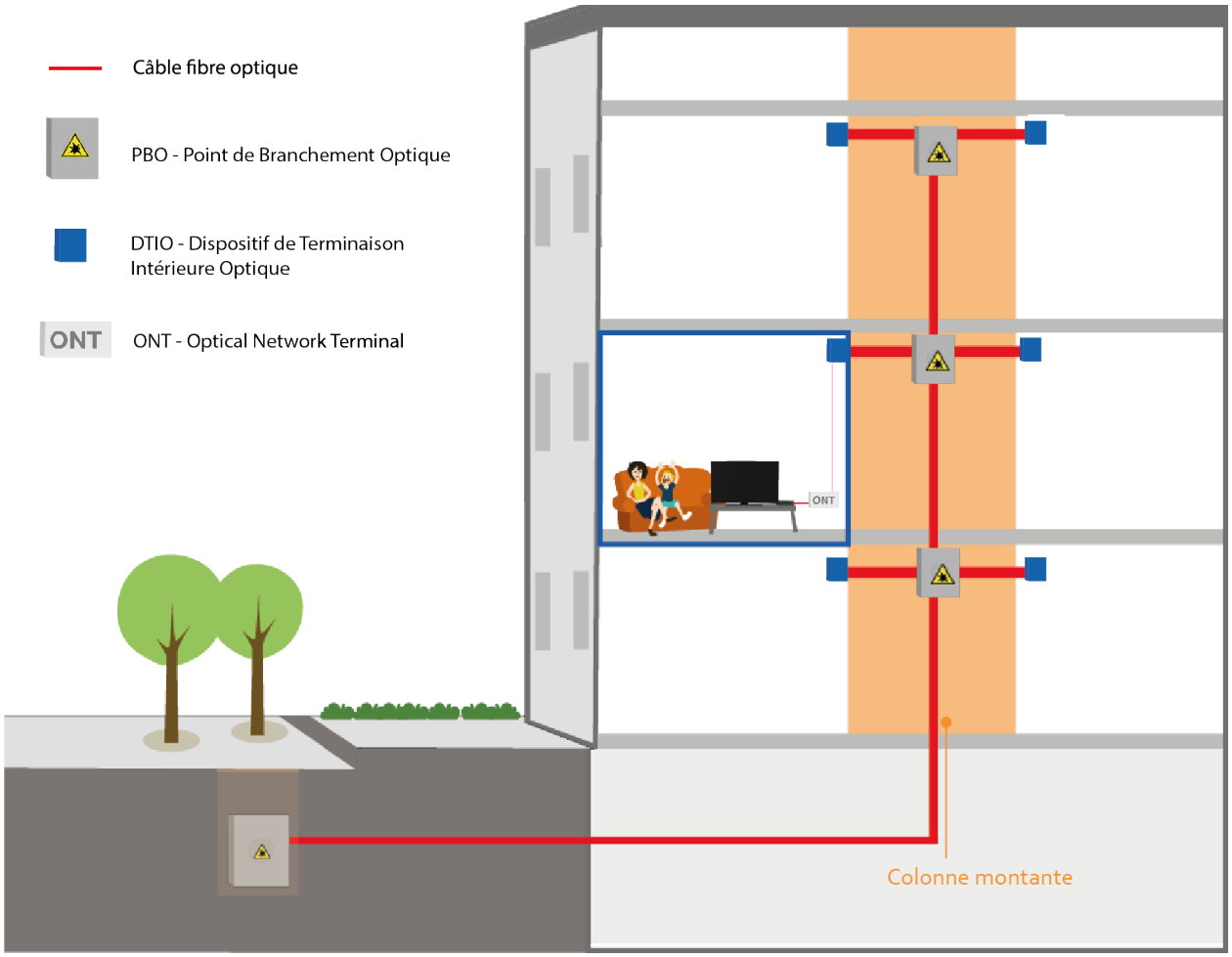

Pour raccorder les immeubles, la fibre optique est acheminée depuis la voie publique jusqu'à l'intérieur de l'immeuble, de préférence dans les parties communes pour en faciliter l'accès.

Elle emprunte ensuite autant que possible les colonnes montantes et gaines techniques.

Le raccordement consiste à déployer la fibre optique depuis les parties communes (le PBO), jusqu'à l'intérieur du logement. L'emplacement de la prise optique doit être étudié avec soin.

FICHE FIBRE

COMMENT SE PASSE UN RACCORDEMENT ?

FICHE N°4

Raccordement d'une maison individuelle

Aérien

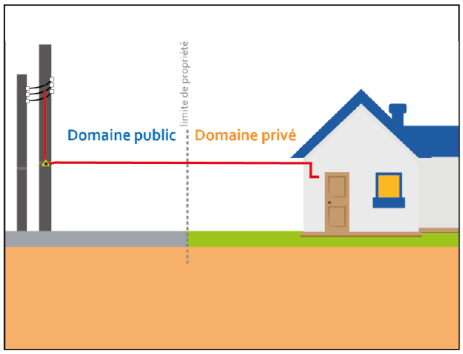

Façade

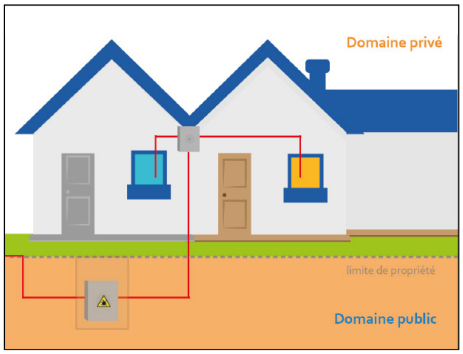

Souterrain

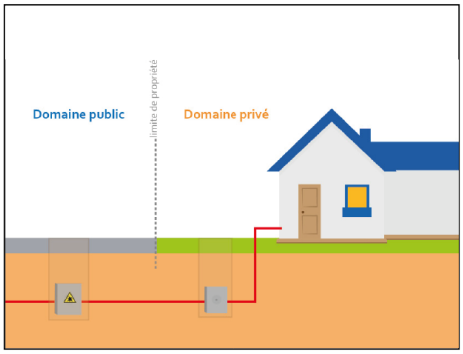

Aéro-souterrain

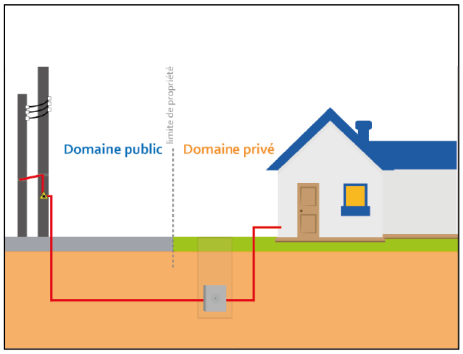

Câble fibre optique
Boîtier optique
Regard télécom client
Limite de propriété

Pour réaliser le raccordement de maisons individuelles, un ou des techniciens mandatés par le FAI ou l'exploitant procèdent au tirage d'un câble optique en fonction de la configuration du boîtier optique situé sur la voie publique (aérien, souterrain ou en façade) et de la pénétration du logement.

Pour un raccordement souterrain, la gaine doit être en bon état (non écrasée/non bouchée) pour permettre l'acheminement du câble jusqu'au point de pénétration du domicile.

Dans le cas contraire, il sera demandé à l'utilisateur final d'engager les travaux nécessaires au passage de la fibre optique sur son domaine privé ou de faire appel à une entreprise de terrassement. Les travaux engagés resteront à la charge du propriétaire jusqu'à la limite du domaine privé (et dans certains cas, également sur le domaine public).

Pré-raccordement : une alternative pour les cas spécifiques

Les équipes du SMIX et de l'exploitant se tiennent également à disposition des Élus pour étudier un éventuel pré-raccordement. Le pré-raccordement consiste à scinder en 2 étapes distinctes le raccordement (poser la PTO) et la mise en service (allumer la box). Cette option est réservée aux cas les plus complexes, son utilisation sera évaluée par le SMIX et son exploitant : *contact@doubs-thd.com*.

FICHE FIBRE

COMMENT SE PASSE UN RACCORDEMENT ?

FICHE N°4

Raccordement à l'intérieur du logement

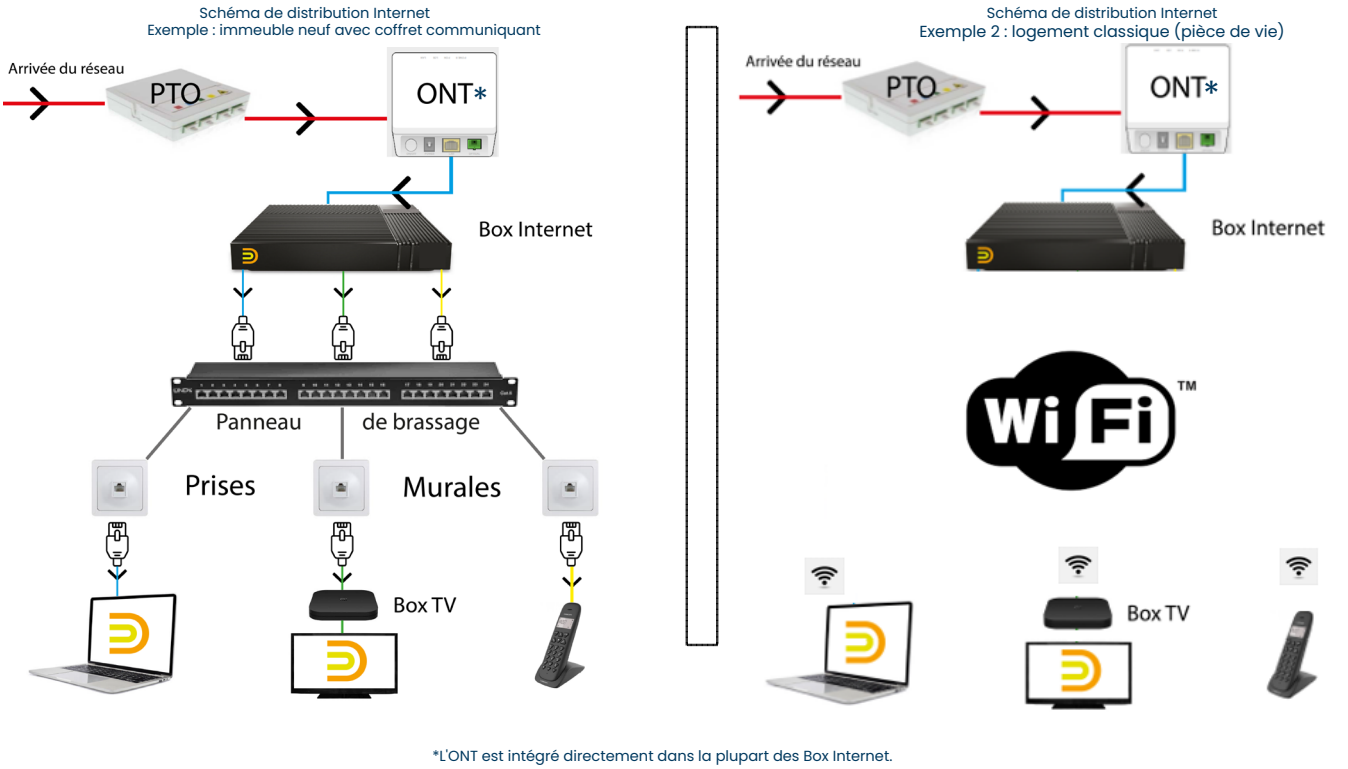

*L'ONT est intégré directement dans la plupart des Box Internet.

Dans les maisons ou logements non équipés de coffret dédié, le technicien en charge du raccordement procède à l'installation du boîtier optique dans la pièce de vie, à proximité d'une prise électrique.

En cas d'échec de raccordement, le Fournisseur d'Accès Internet est le contact privilégié de son client et assure l'interface avec l'installateur fibre pour en connaître les raisons et y apporter une solution.

Quelques informations à retenir :

Le raccordement d'un logement à la fibre optique nécessite la présence de l'utilisateur final durant approximativement une demi-journée.

Reportez-vous à la ***fiche n°14, pages 73-74*** de ce guide **« La liste des bonnes pratiques de raccordement à la fibre optique »,** également disponible sur *www.dioptic-fibre.fr*.

À compter de la date de souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet, il faut compter en général au moins 2 semaines pour le raccordement d'un domicile, sous réserve de la disponibilité des fourreaux en domaine public ou autorisation sur support aérien.

Vous pouvez vous référer au guide pratique d'Objectif Fibre disponible sur Internet pour obtenir des informations plus détaillées : « Raccordement client au réseau en fibre optique FttH dans le parc immobilier existant » (dernière version à jour sur le site de l'ARCEP) .